

Province de Québec  
Comté de Beauce-Nord  
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce

**AVIS PUBLIC**  
**Projet de règlement numéro 413-03-2021**

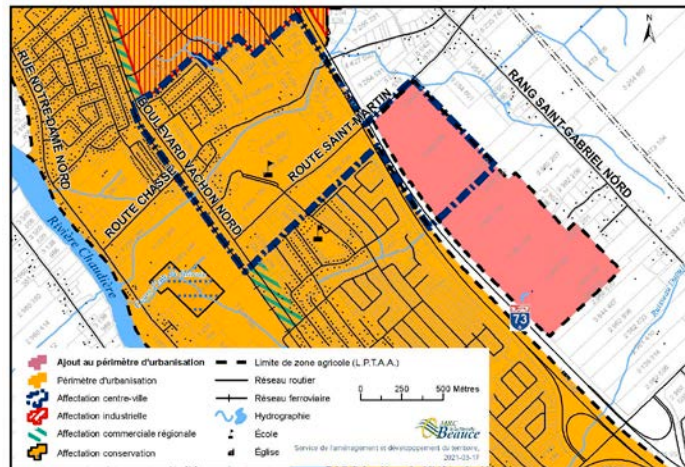
**Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs  
au Schéma d'aménagement et de développement révisé**

**Agrandissement du périmètre d'urbanisation de la ville de Sainte-Marie  
en contexte de territoire sinistré**

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, il est possible de remplacer l'assemblée publique normalement prévue par la loi par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par ledit avis public.

Le conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à sa séance régulière du 16 mars 2021 le projet de règlement numéro 413-03-2021. Le règlement a pour but :

- De mettre à jour la problématique régionale pour y tenir compte des conséquences des inondations de 2019;
- De remplacer le contenu de l'orientation intitulée « Renforcer le rôle de Sainte-Marie comme centre de services régional » afin d'émettre des objectifs et des moyens d'action appropriés en réponse aux inondations de 2019;
- D'établir une grande affectation « centre-ville » et d'en définir les intentions, les limites et les usages compatibles;
- D'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Sainte-Marie au-delà de l'autoroute Robert-Cliche (A-73).



Les personnes qui désirent émettre un avis, un commentaire, une question ou qui souhaitent prendre connaissance du projet de règlement et du document explicatif doivent se rendre sur le site Web de la MRC de La Nouvelle-Beauce : <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/avis-publics/>.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à [mplessard@nouvellebeauce.com](mailto:mplessard@nouvellebeauce.com) ou par courrier, à l'attention du Service de l'aménagement et développement du territoire, 268, rue d'Assise, bureau 103, Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Vallée-Jonction, le 30 mars 2021.



Mario Caron, OMA  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier